

FORMATION au PERMIS AM - Option Cyclomoteur -

Réf de l'action : ECF T083.PR indice 05 du 07/07/2021

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Être capable de conduire un cyclomoteur de moins de 50 cm³ en toute sécurité.

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Toute personne souhaitant conduire un cyclomoteur entrant dans la catégorie concernée,
- Être âgé d'au moins 14 ans,
- Être détenteur de l'ASSR niveau 1 ou 2 (Attestation Scolaire de Sécurité Routière passée en classe de 5ème et 3ème) ou ASR (Attestation de Sécurité Routière),
- Autorisation parentale pour les mineurs (fournie),
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

AVERTISSEMENT :

- Précisions sur les dispenses de formation éventuelles ou les compléments éventuels.
- Le suivi de l'option Cyclomoteur vaut reconnaissance du suivi de l'option quadricycle léger à moteur.
- Sont dispensés :
 - Les personnes nées avant le 1988,
 - Les personnes nées après le 01/01/1988, titulaires d'un permis (hors AM).

MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis,
- 8 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

PROGRAMME/CONTENU

- Séquence 1. Echanges sur les représentations individuelles autour de la conduite,
- Séquence 2. Formation à la conduite hors circulation,
- Séquence 3. Apports théoriques (code de la route),
- Séquence 4. Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique,
- Séquence 5. Sensibilisation aux risques. Cette séquence clôture la formation et se déroule en présence, pour les stagiaires mineurs, de l'un au moins des parents ou du représentant légal.

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Formation en présentiel.

MOYENS HUMAINS

- Enseignants titulaires du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » et du CCS « Deux Roues » ou d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité.
- Personne en charge des relations avec le stagiaire : Stéphane GASNIER

METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Méthodes pédagogiques : explicative, démonstrative, active et de guidage,
- Salle de cours équipée de moyens multimédias,
- Cyclomoteurs homologués,
- Equipement de radioguidage homologué,
- Gilet de haute-visibilité portant la mention " moto-école ",
- Equipement de protection individuelle obligatoire apporté par le stagiaire :
 - un casque de type homologué conformément à l'article R. 431-1 du code de la route,
 - des gants homologués conformément à l'article R. 431-1-2 du code de la route,
 - un blouson ou d'une veste manches longues,
 - un pantalon ou d'une combinaison
 - de bottes ou de chaussures montantes, (les bottes en caoutchouc et les coupe-vent ne sont pas autorisés)
- Piste,
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires : livret AM

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DES ACQUIS

- L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur.
- Evaluations préalable, continue et de synthèse.

SANCTION VISEE

- Attestation de suivi de la formation pratique du Brevet de Sécurité Routière correspondant à la catégorie « AM » du permis de conduire (signé par un représentant légal pour les mineurs), en vue de la délivrance du permis AM option cyclomoteur, la validité est de 15 ans à partir de sa date de délivrance et renouvellement administratif,
- L'attestation vous autorise à conduire en France un véhicule correspondant pendant 4 mois. Au-delà de ce délai, vous devez posséder le titre définitif de la catégorie AM du permis,
- Formation non éligible au CPF.

Organisme agréé Cf site www.ecf.asso.fr de l'Agence.



EFFECTIFS

- De 1 à 3 stagiaires.

HORAIRES

- Cf. site www.ecf.asso.fr de l'agence.

DUREE DE LA FORMATION

- 8 heures de formation.